

Conférence de presse :

« Urgence et solidarité internationale :
Le rôle de Tulipe aujourd'hui et demain »

Vendredi 23 novembre 2012

Centre d'Affaires Multiburo Trocadéro
14, avenue d'Eylau
75016 Paris

Présentation du bilan de 30 ans d'activité et
exposition des actions présentes et à venir de Tulipe

Intervenants :

- **Dr Benoît Gallet**, Président de Tulipe
- **Dr Séverine Teurlai**, Directeur et Pharmacien Responsable de Tulipe
- **Erwan Le Grand**, Directeur des ressources médicales et opérationnelles de l'association Première Urgence – Aide Médicale Internationale
- **Philippe Lamoureux**, Administrateur de Tulipe
- **Eric Fatalot**, Administrateur de Tulipe.



Contacts Presse Leem

Stéphanie Bou – Tél. : 01 45 03 88 38 / 06 60 46 23 08 – sbou@leem.org

Virginie Pautre – Tél. : 01 45 03 88 87 – vpautre@leem.org

Jean-Clément Vergeau- Tél. : 01 45 03 86 82 – jcvergeau@leem.org

Communiqué de presse

le 23 novembre 2012

TULIPE : 30 ans au service de l'action humanitaire d'urgence

L'association Tulipe célèbre ses trente ans d'existence. Tulipe est née en 1982 de la prise de conscience, au sein des entreprises de santé, de la nécessité de répondre bénévolement au besoin criant de médicaments et de matériel médical qui s'exprime lors des crises humanitaires.

Tulipe a d'abord agi en Pologne, puis dans toutes les crises qui ont secoué le monde à la fin du XXème siècle et au début du XXIème : Liban, Afghanistan, Pakistan, pays d'Asie touchés par le tsunami, Côte d'Ivoire, Haïti, Libye...

Aujourd'hui, Tulipe dresse son bilan et dégage de nouvelles perspectives.

UN BILAN CONSIDERABLE

En trente ans, Tulipe a acheminé vers les situations d'urgence 2 100 tonnes de produits de santé, représentant près de 110 millions d'euros. En parallèle, les entreprises adhérentes lui ont versé 5,5 millions d'euros pour assurer la logistique de l'association, notamment la location de l'entrepôt et la maintenance des stocks de produits qui doivent, en permanence être prêts à partir. **En 2011**, Tulipe a distribué 1,8 million de traitements, soit 600 kits de produits de santé, pour une valeur de 1,6 million d'euros. Ces donations ont bénéficié à 23 pays, au travers de 27 associations avec lesquelles Tulipe collabore.

UN FONCTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Tulipe n'effectue de donations de produits de santé qu'à la demande d'ONG travaillant dans le pays touché par l'urgence, celle-ci devant répondre à un cahier des charges strict afin d'assurer un maximum de sécurité dans l'utilisation des produits.

Les donations sont acheminées sur le terrain via les ONG bénéficiaires, qui rendent compte en temps réel du déroulement de l'opération.

Les produits de santé sont donnés par les entreprises adhérentes et conditionnés en kits par des bénévoles, salariés de ces entreprises ou retraités des entreprises de santé. **Il ne s'agit jamais de MNU (Médicaments Non Utilisés), mais des produits dont la durée de vie est d'au moins 1 an au moment de leur acheminement.** Les notices sont rédigées en plusieurs langues et mentionnent toujours la Dénomination Commune Internationale (DCI) pour éviter tout risque d'utilisation erronée.

Les kits sont conditionnés et stockés dans l'entrepôt de Tulipe à Garonor (Aulnay-sous-Bois), près de Roissy, en attendant d'être remis aux ONG. A l'arrivée dans le pays de destination, l'association partenaire de Tulipe réceptionne les produits, en assure le dédouanement et l'acheminement vers ses destinataires. **L'ensemble de la chaîne est ainsi totalement sécurisé.**

Deux heures peuvent suffire à déclencher une opération en cas d'extrême urgence.

Une partie des produits de santé reçus mais non encore acheminés ou non demandés est envoyée vers des sites d'« urgence chronique » pour éviter qu'ils ne se périment et ne soient détruits. Un certain nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du sud ont bénéficié de ce type de dons ces dernières années, toujours sous la responsabilité d'associations bénéficiaires de Tulipe.

DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

A la lumière des crises humanitaires les plus récentes, notamment le séisme survenu en Haïti et l'épidémie de choléra qui a suivi, des pistes d'évolution se dessinent :

Vers des kits plus spécialisés

Il apparaît que les kits envoyés par Tulipe sur le terrain sont plus spécialisés qu'ils ne l'étaient à l'origine. En particulier, un kit à visée chirurgicale dont le besoin se fait sentir sur presque tous les théâtres d'opération. Il est aussi indispensable d'augmenter et de diversifier les dispositifs médicaux présents dans les kits (seringues, pansements, thermomètres, sondes, etc...).

Vers une prise en compte de la période « post-urgence ».

Une fois l'urgence aiguë passée, la crise sanitaire n'est pas pour autant terminée : certaines suites opératoires se passent mal (infections, douleurs), des épidémies se déclarent (choléra). « On ne peut plus dire : on reste quinze jours et on part », souligne le Docteur Benoît Gallet, Président de Tulipe. La période post-urgence doit être systématiquement envisagée.

Vers une « internationalisation » de l'urgence

De plus en plus, les crises aiguës, comme le séisme qui a frappé Haïti ou, auparavant, le tsunami en Asie, démontrent que lorsque la communauté internationale tout entière se mobilise, le besoin de coordination et le respect des guidelines internationaux (OMS etc..) est impérieux. En collaborant avec le PQMD (Partnership for Quality of Medical Donation), Tulipe participe à la réflexion sur ces grandes questions.

Pour en savoir plus sur les activités de Tulipe

Tulipe est l'interface privilégiée entre les ONG sur le terrain et les entreprises de santé adhérentes fournissant des dons en nature et financiers. Cette véritable chaîne de solidarité est complétée par les bénévoles qui participent à l'élaboration des kits.

Le site Internet : www.tulipe.org

La page Twitter : https://twitter.com/#!/TULIPE_Assoc

La page Facebook : <http://www.facebook.com/#!/profile.php?id=1727117722>

La dernière Newsletter :

<http://www.tulipe.org/actualites/actualites/2012/03/15/neswletter-2012-edition-speciale-30-ans/>

Contacts Presse : Stéphanie Bou - Tél : 01 45 03 88 38 / 06 60 46 23 08 - sbou@leem.org

Virginie Pautre - Tél : 01 45 03 88 87 - vpautre@leem.org

Jean-Clément Vergeau - Tél : 01 45 03 86 82 - jcvergeau@leem.org

TULIPE

(URGENCE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE DES ENTREPRISES DE SANTE)

TRENTE ANS, DEJA !

L'histoire de Tulipe se confond avec celle des grandes crises humanitaires de la fin du XX^{ème} siècle puis avec celles qui ont émaillé les débuts du XXI^{ème} : Pologne, Afghanistan, Haïti, Sri Lanka ...

En 1982 éclate une crise politico-humanitaire en Pologne. Au Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique (SNIP), devenu aujourd'hui le Leem (Les entreprises du médicament), plusieurs voix s'élèvent : les entreprises de santé peuvent-elles demeurer passives face aux grandes crises humanitaires, ou se borner à des actions ponctuelles, menées en ordre dispersé ?

Sous l'impulsion du Pr. Pierre Joly et de Jean-Pierre Hulot, alors respectivement Président et Directeur Général adjoint du SNIP se crée Tulipe, acronyme désignant à l'origine les « Transferts d'Urgence des Laboratoires de l'Industrie Pharmaceutique ». **Tulipe est née.**

L'idée forte est apparemment simple : créer une structure assurant l'interface entre les entreprises de santé et les associations humanitaires « urgentistes ».

Aujourd'hui les besoins en Dispositifs Médicaux lors des interventions d'urgence sont une réalité pour les ONG. Afin de rester un partenaire de premier rang pour ces structures humanitaires, Tulipe élargit progressivement son réseau d'adhérents aux entreprises du Dispositif Médical. Un défi de taille que Tulipe doit relever afin de préserver sa place d'acteur clé de l'urgence humanitaire.

UN OUTIL SYMBOLE : LE « KIT TULIPE »

Tulipe développe alors ce qui est devenu son outil-symbole : le « kit Tulipe » contenant des médicaments et du dispositif médical de première nécessité permettant, en partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG), de parer à la crise.

Les urgences se succèdent et l'approche des secours évolue. Les grandes ONG médicales se professionnalisent et les plus grandes d'entre elles, telles que Médecins Sans Frontières se dotent elles-mêmes de centrales d'achat de produits de santé. Tulipe développe des partenariats avec des associations tout aussi reconnues sur le terrain, telles que la Croix-Rouge Française, ALIMA (Alliance for medical action) ou Aide Médicale Internationale (qui vient de fusionner avec l'ONG Première Urgence) ou encore avec d'autres associations qui ont choisi de se concentrer sur une zone géographique donnée.

Parallèlement, les Pouvoirs publics règlementent les exportations de médicaments et de dispositifs médicaux à visée humanitaire : un premier texte voit le jour en 1992 créant le statut de distributeur en gros à vocation humanitaire, que Tulipe obtiendra quelques années plus tard. En août 2008, le Ministère de la Santé règlemente par arrêté l'ensemble du secteur.

Tulipe est devenue la référence incontournable pour les entreprises de santé et ses partenaires associatifs.

L'ENTREPOT DE GARONOR

Dans l'intervalle, Tulipe s'est dotée d'un entrepôt où sont stockés les médicaments et matériels en partance, à Garonor (Aulnay-Sous-Bois), près de Roissy. Les entreprises adhérentes de Tulipe sont sollicitées pour faire des dons, non seulement en produits de santé, mais aussi en argent, pour parer aux frais de l'association, notamment la location de l'entrepôt. Les associations partenaires assurent elles-mêmes, sauf exception, le coût du fret vers la destination finale. Mais Tulipe ne se désintéresse jamais de l'ensemble de la chaîne et veille à ce que les produits atteignent leur destination finale.

Surviennent alors des crises humanitaires d'une ampleur inégalée, dans lesquelles Tulipe exercera elle-même une action sans précédent : d'abord le tsunami de 2004, qui ravage une partie de l'Asie, qui mettra Tulipe très fortement à contribution, puis le séisme en Haïti, **qui provoquera un véritable tournant dans l'histoire de Tulipe.**

HAÏTI : LE TOURNANT DE TULIPE

Le 12 janvier 2010, la terre tremble en Haïti, causant la perte de plusieurs centaines de milliers de personnes, en blessant tout autant, détruisant les infrastructures de l'un des pays les plus pauvres de la planète.

En quelques heures, Tulipe fournit des kits à des ONG urgentistes qui se sont rendues sur le terrain et une semaine plus tard, affrète un avion chargé de médicaments et de dispositifs médicaux qui ont pu servir à ALIMA et à d'autres ONG couvrant la catastrophe. Lorsque ces dernières arrivent sur le terrain, 20 tonnes de produits de santé sont déjà là, permettant le démarrage immédiat de l'action.

« Pour nous, l'expérience d'Haïti a été un tournant » déclare le Docteur Benoît Gallet, Président de Tulipe. **« Nous avons compris à quel point notre professionnalisation était impérative pour répondre efficacement à l'urgence. Mais nous avons aussi touché du doigt certaines limites de notre fonctionnement, en particulier, le manque dans nos kits de matériel médical nécessaire à la post-urgence, et le besoin d'étendre notre action à la période qui suit la catastrophe ».**

Les semaines qui suivent, en effet, peuvent s'avérer meurtrières : infections post-opératoires, blessures non soignées, épidémies. Une épidémie de choléra dévastatrice s'est ainsi déclarée sur l'île plusieurs semaines après le séisme, face à laquelle Tulipe est fortement intervenue. Une expérience faisant réaliser à Tulipe l'importance de fédérer plus de dispositif médical, non seulement pour l'urgence mais aussi pour le suivi post-catastrophe. D'autre part, le besoin d'assurer des transferts de compétences et de former du personnel sur place s'est imposé comme une évidence.

« Des épisodes catastrophiques d'une telle ampleur nous font réfléchir sur la manière dont nous allons désormais évoluer. C'est aussi à cela que servent les bilans ... » ajoute le Dr Benoît Gallet.

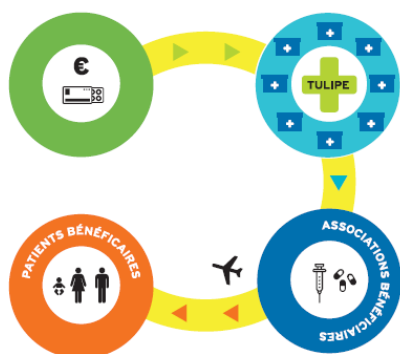
LES 30 ANS DE TULIPE

Tulipe aujourd'hui : un fonctionnement très professionnel

TULIPE, Urgence et Solidarité Internationale des entreprises de santé, est une organisation non gouvernementale (ONG) qui fédère les dons des Entreprises de Santé afin de répondre en urgence aux besoins des populations en détresse, lors de crises sanitaires aiguës, de catastrophes naturelles ou de conflits.

Elle met donc à disposition auprès des associations spécialisées dans l'aide sanitaire d'urgence, des kits de produits de santé neufs adaptés aux besoins du terrain en fonction de la nature de l'urgence.

• Fonctionnement et mode d'intervention



Tulipe fédère les dons des entreprises de santé, puis les reverse aux associations de solidarité sous forme de kits d'urgence, après étude de leur requête et de leurs besoins.

Les associations bénéficiaires se rendent ensuite sur le terrain, munies des kits fournis par Tulipe, afin de mener à bien leur mission humanitaire.

Les kits de Tulipe peuvent être disponibles en 24 heures lorsqu'une urgence survient. Une telle performance serait impossible sans un fonctionnement très professionnel.

LES KITS

Il existe à ce jour trois types de kits, conditionnés dans des cantines :

- Le kit traditionnel de l'urgence ;
- Le kit pédiatrique ;
- Le kit thérapeutique de base pour les adultes.

Les dernières évolutions de l'urgence démontrent qu'il faut désormais y ajouter un kit à dominance chirurgicale. D'une manière générale, les kits devront à l'avenir contenir davantage de petit matériel médical (pansements, bandages, seringues, matériel de perfusion...) indispensable dans l'urgence et la post-urgence.

LA FABRICATION DES KITS

Elle se fait grâce au travail des bénévoles : certains sont des salariés des entreprises de santé membres de Tulipe qui acceptent de mettre à la disposition de l'association une ou plusieurs journées par an. D'autres sont des retraités de l'industrie pharmaceutique, ou encore des membres d'autres associations qui rejoignent cet effort collectif. Ces volontaires se relaient pour assurer ce travail indispensable et ces « journées kits », qui se déroulent sous la supervision du Pharmacien Responsable, rencontrent un vif succès.

L'ENTREPOT DE GARONOR

Les kits de produits de santé sont stockés dans un entrepôt dédié à Tulipe à Garonor (Aulnay- sous-Bois), près de Roissy. C'est à Garonor que les associations partenaires de Tulipe vont chercher les kits pour les convoier jusqu'à l'aéroport. Ces dernières couvrent le coût du fret, sauf cas exceptionnel (Tsunami en Asie et Séisme en Haïti).

L'UTILISATION SUR PLACE

L'ONG bénéficiaire, responsable de l'opération sur place, réceptionne le matériel, en assure le dédouanement et le stockage, puis organise l'acheminement vers la destination finale. Dans toute la mesure du possible, un pharmacien ou éventuellement un médecin inscrit à son Ordre professionnel français est présent pour s'assurer du bon déroulement de l'opération.

Une fois les produits acheminés, Tulipe reçoit un accusé de réception puis un compte-rendu de mission détaillant l'ensemble de l'action menée.

Pour la première fois en Haïti en 2010, le Pharmacien Responsable de Tulipe a accompagné les ONG sur place pour assurer la gestion des stocks et former le personnel sur le terrain.

Tulipe organise également des audits d'opérations, quitte à interrompre sa collaboration si les garanties ne lui semblent pas réunies.

UN CADRE REGLEMENTAIRE INDISPENSABLE

- ✓ En 1994, Tulipe obtient la reconnaissance d' « Association d'intérêt général ». Cette décision permet aux donateurs de déduire de leurs impôts 60% du montant de leurs cotisations, dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires.
- ✓ En 1999, les autorités sanitaires françaises attribuent à Tulipe le statut d'Etablissement Pharmaceutique, distributeur en gros à vocation humanitaire. Ce statut créé en 1992 donne un cadre légal aux associations humanitaires détenant, manipulant ou exportant des médicaments.
- ✓ **En 2008, le Ministère de la Santé publie un arrêté (19/08/2008) rassemblant l'ensemble des règles relatives aux « bonnes pratiques de dons de médicaments ». Ce texte, qui encadre l'ensemble des activités du secteur, était très attendu pour garantir aux yeux du public la sécurité de toute la procédure.**
 - L'arrêté souligne en effet que les médicaments ne sont envoyés que sur la demande des bénéficiaires, en fonction des besoins qu'ils expriment et de la situation épidémiologique du pays concerné. Seulement en cas de crise aigüe, précise le texte, la clause du consentement préalable du bénéficiaire peut être levée.
 - L'arrêté précise en outre que les médicaments doivent avoir une date de péremption supérieure à un an au moment de leur acheminement, sauf cas exceptionnels. En aucun cas, la date de péremption ne pourra être dépassée au moment de l'expédition.
 - Par ailleurs, l'étiquetage et les notices doivent être compréhensibles par les bénéficiaires. L'étiquette doit toujours mentionner la Dénomination Commune Internationale (DCI) de chaque médicament ou son nom générique, le numéro de lot, la forme pharmaceutique et la teneur en principe actif.
 - Enfin, le bénéficiaire doit faire connaître au donateur le nom de la personne responsable sur place de la bonne utilisation du don. Il doit s'engager par écrit à ne pas revendre les produits qu'il aura reçus gratuitement. Un responsable de l'opération sur place devra également s'assurer du dédouanement, des conditions de stockage et de l'acheminement vers les bénéficiaires.
 - L'Organisation Mondiale de la Santé, de son côté, a élaboré des principes directeurs relatifs aux dons de médicaments et publié une liste de médicaments essentiels dans les situations d'urgence humanitaire. Ces recommandations sont toujours suivies par Tulipe dans le choix des produits qu'elle achemine sur le terrain.

2001 – 2012 : Evènements clés sur lesquels TULIPE est intervenue

➤ 2001 :

Début de la guerre en Afghanistan. En 2 mois, près de 89 cantines d'urgence sont confiées à l'ONG Maison de Sagesse, soit plus de 70 000 traitements.

➤ 26 décembre 2004 :

Un séisme se déclenche en Asie et provoque un tsunami, frappant l'Indonésie, les côtes du Sri Lanka ainsi que l'ouest de la Thaïlande.

En termes de pertes humaines, il s'agit de l'un des dix séismes les plus meurtriers de l'histoire. 225 000 personnes ont trouvé la mort.

C'est alors 20 tonnes de médicaments correspondant à une donation de 2 millions d'euros, qui partent en janvier 2005 de Paris pour Colombo au Sri Lanka.

➤ Mai 2008 :

Suite au **séisme survenu en Chine** dans la région du Sichuan, et face au nombre de victimes -près de 50 000 morts et plus de 200 000 blessés- Tulipe a apporté son aide par une donation de 34 cantines, soit plus de 25 000 traitements acheminés par la Délégation à l'Action Humanitaire (Ministère des Affaires Etrangères).

➤ Août 2008 :

Suite aux **conflits survenus en Géorgie**, et afin d'assurer la prise en charge des populations blessées et déplacées (estimées à environ 40 000 personnes), une donation d'urgence de 12 cantines a été mise à disposition de la Délégation à l'Action Humanitaire (DAH) et envoyée à Tbilissi. Ce sont près de 12 000 traitements qui furent utilisés par les équipes de médecins français et géorgiens.

➤ **Février 2009 :**

Bombardements à Gaza. L'association Tulipe a mis à disposition du Centre de Crise des Affaires Etrangères 40 cantines, soit 40 000 traitements dédiés aux structures de santé de Gaza. L'acheminement et la distribution sur place furent assurés par l'OMS. Les cantines Tulipe ont permis d'équiper les centres de santé qui ont dû faire face à un afflux de blessés, faute de place dans les hôpitaux.

➤ **Janvier 2010 :**

Un **violent séisme frappe Haïti** et fait plus de 316 000 morts, 300 000 blessés et un million et demi de sans-abri. Une grande partie des hôpitaux existants sont détruits ou non fonctionnels. Dans les quatre jours suivant le tremblement de terre, pas moins de 92 000 traitements sont expédiés par Tulipe aux ONG sur place.

➤ **Mars 2012 :**

Une **série d'explosions** a frappé **l'est de Brazzaville, au Congo**. La catastrophe a fait près de 200 morts, plus de 1 300 blessés et 5 000 sans-abri, dont les habitations ont été détruites. L'appel à l'aide internationale ayant été lancé, Tulipe est intervenue en partenariat avec le Ministère de la Santé. 12 kits d'urgence ont été envoyés sur place.

➤ **Depuis Juillet 2012 :**

Des bombardements incessants frappent la Syrie. Depuis mars 2011, **des milliers de personnes ont été tuées et déplacées**, selon l'Observatoire Syrien des Droits de l'Homme (OSDH).

L'ONG Solidarité Syrie, habilitée à intervenir dans les zones limitrophes (Turquie, Liban, Jordanie), a acheminé sur place, en collaboration avec Tulipe, **42 kits d'urgence**, soit **2,3 tonnes de médicaments et de dispositifs médicaux**. Tulipe poursuit aujourd'hui son soutien envers les victimes, en mettant **9 kits d'urgence** à disposition de l'ONG **Gynécologie Sans Frontières**, pour un programme de santé materno-infantile dans le camp d'Al Zataari, en Jordanie, à quelques kilomètres de la frontière syrienne.

➤ **Août 2012 :**

Intempéries aux Philippines le 12 août. Des pluies diluviennes aux Philippines ont fait 2 millions de sinistrés. À Manille la capitale, plus de 300 000 personnes, contraintes de quitter leurs habitations, furent hébergées dans des Centres d'urgence. En partenariat avec l'association Krebsallianz, Tulipe a fait le choix d'intervenir en mettant à disposition 4 kits d'urgence, du paracétamol afin de pouvoir traiter les symptômes de 20 000 patients atteints de la dengue ainsi que des traitements contre la leptospirose.

PERSONNEL ENGAGE, ENTREPRISES CITOYENNES

LES BENEVOLES ET LES « JOURNEES KITS »

Les « Kits Tulipe », qui permettent d'acheminer médicaments et produits de santé sur le théâtre des catastrophes, sont préparés par des bénévoles dont le travail est essentiel à cette chaîne de solidarité. Ces bénévoles sont par exemple des salariés d'une entreprise adhérente qui acceptent de donner de leur temps à ces « journées kits » auxquelles participent aussi des bénévoles d'horizons associatifs divers.

Certaines entreprises de santé encouragent par ailleurs à contribuer financièrement à Tulipe lors de grandes catastrophes telles que le séisme de 2010 en Haïti en abondant les dons de leurs salariés.

DES PERMANENTS IMPLIQUES

Tulipe, c'est aussi une équipe de permanents qui, malgré son nombre restreint (3 collaborateurs), contribue chaque jour à professionnaliser l'association.

Depuis bientôt 17 ans, Mohamed Aidouni supervise la réception et l'expédition des dons de produits de santé dans l'entrepôt de Garonor.

Un travail impliquant d'importantes responsabilités, puisque la gestion logistique de ces produits nécessite contrôle et vigilance.

En 2008, le Dr Benoît Gallet est élu à la présidence de Tulipe.

Vice-Président Affaires Publiques de Bristol Myers Squibb, il débute sa carrière en exerçant en tant que médecin des grandes endémies à Lambaréné, au Gabon. Une philanthropie qui ne fera que croître au cours des années et qui le mènera, entre autre, à la présidence de Tulipe.

En mai 2012, un nouveau pharmacien responsable, Dr Séverine TEURLAI, reprend la direction de Tulipe.

Après une première expérience chez Sanofi Aventis, dans le cadre d'un master en neuro-psycho-pharmacologie, Séverine poursuit sa carrière en s'investissant pendant près de 6 ans aux côtés d'ONG d'urgence telles que PU-AMI (Première Urgence – Aide Médicale Internationale) et MSF (Médecins Sans Frontières).

Sa maîtrise du terrain ainsi que sa connaissance du secteur pharmaceutique lui fournissent un profil plus qu'adapté à la direction de l'association Tulipe, interface privilégiée entre les ONG et les entreprises de santé.

Des collaborateurs aux profils différents mais guidés par la même aspiration : contribuer à réduire les inégalités en matière de santé à travers le monde.

UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Il est très important, estiment les industriels du secteur et dirigeants des entreprises adhérentes, que les collaborateurs perçoivent l'engagement collectif sous-tendu par ces actions. **Le personnel trouve une fierté légitime à voir l'entreprise soutenir un engagement humanitaire directement lié à son activité. C'est une manière très concrète de faire vivre la responsabilité sociale des entreprises, parfois vécue comme un concept abstrait.**

Rappelons que 89% des Européens déclarent faire davantage confiance aux entreprises citoyennes et que 86% seraient prêts à privilégier leurs produits.

UN BILAN, DES PERSPECTIVES

UN BILAN

En trente ans, Tulipe a acheminé sur le terrain, grâce à ses associations partenaires, 2 100 tonnes de médicaments et de petits matériels médicaux, représentant près de 110 millions d'euros, à destination des populations frappées par des catastrophes humanitaires. En parallèle, les adhérents de Tulipe, à savoir des industriels de ce secteur, lui ont versé près de 5,5 millions d'euros sous forme de cotisations, indispensables pour couvrir les frais annexes de ces opérations.

En 2011, Tulipe a distribué 1,8 million de traitements, soit 600 kits de produits de santé, pour une valeur de 1,6 million d'euros. Ces donations ont bénéficié à 23 pays, à travers 27 associations ou structures partenaires.

Pour réaliser ces opérations, Tulipe a bénéficié du concours de ses 60 entreprises adhérentes, sans lesquelles aucune de ces actions ne pourrait être menée. Tulipe s'appuie en effet, aussi bien sur leurs dons en nature, que sur leur soutien financier. Ainsi, en 2011, les entreprises adhérentes ont versé à Tulipe 337 000 euros sous forme de cotisations.

DES PERSPECTIVES

Comme le souligne le Dr Benoît Gallet, Président de Tulipe, plusieurs perspectives sont désormais ouvertes à Tulipe pour son développement dans les années à venir, en particulier :

L'évolution du contenu des kits

En réponse à la demande des ONG partenaires, il conviendra à l'avenir de spécialiser davantage le contenu des kits, et notamment de développer un kit à visée chirurgicale. Il sera aussi indispensable d'inclure dans l'ensemble des envois de Tulipe des dispositifs médicaux dont le manque se fait réellement sentir sur le terrain.

Continuer à élargir Tulipe aux fabricants de matériels médicaux et aux génériqueurs

Cette évolution a déjà commencé. Trop peu de fabricants de matériel médical figurent parmi eux et trop peu de producteurs de médicaments génériques. Les perspectives ouvertes dans ces deux domaines sont extrêmement prometteuses et correspondent à des besoins évidents.

« Européaniser » et « internationaliser » Tulipe

Beaucoup d'adhérents de Tulipe sont des filiales d'entreprises étrangères. Aussi, il était essentiel d'être reconnu à l'international, afin de renforcer notre légitimité, et permettre à nos adhérents de continuer et de développer leur soutien. C'est ainsi que nous avons œuvré pour être coopté par le PQMD (« Partnership for Quality Medical Donations »), ce qui a été fait en 2009, et ainsi a renforcé notre crédibilité.

S'inscrire davantage dans la période « post-urgence »

L'expérience démontre à quel point cette période est critique pour consolider l'action menée pendant l'urgence aiguë, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle (tsunami, séisme) ou d'un conflit armé. Cette période peut entraîner une crise sanitaire aussi dévastatrice que la crise initiale. C'est pourquoi le contenu des kits doit évoluer, de même que, bien souvent, la durée du partenariat avec l'ONG.

Renforcer les liens de Tulipe avec les associations bénéficiaires

Ce renforcement passera par de véritables conventions de partenariat avec les ONG, en particulier celles avec lesquelles Tulipe a engagé une collaboration de longue date. Une meilleure définition de l'action commune à mener aidera Tulipe à mieux définir encore les besoins du terrain et à faire évoluer sa stratégie, notamment le contenu des kits.

Poursuivre et élargir la stratégie de communication

Il s'agit ici aussi de renforcer les liens avec les associations partenaires, les adhérents, mais aussi avec l'opinion publique. Pour ce faire, Tulipe dispose d'un ensemble d'outils de communication, en particulier son site Internet, sa Newsletter, sa page Facebook et son compte Twitter.

Tulipe a aussi récemment lancé un prêt à communiquer dédié aux périodes de crise. Il se nomme « **Tulipe Alerte** » et se présente sous la forme d'une lettre d'information numérique.

Son objectif : informer les adhérents sur les graves crises qui émergent dans le monde, leur évolution ainsi que sur l'utilité de leurs donations durant ces crises. Ce dernier est envoyé par mail à toutes les entreprises de santé et ONG soutenant l'association.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :

Le site Internet : www.tulipe.org
La page Twitter : https://twitter.com/#!/TULIPE_Asso
La page Facebook : <http://www.facebook.com/#!/profile.php?id=1727117722>
La dernière Newsletter : <http://www.tulipe.org/actualites/actualites/2012/03/15/neswletter-2012-edition-speciale-30-ans/>

DONNEES CLES

DONATIONS AUX POPULATIONS BENEFICIAIRES : TRAITEMENTS

En 2011, Tulipe a distribué **1 791 984 traitements** (dont 595 cantines) pour une valeur de **1 595 430,92 €** (PGHT) dans **23 pays au travers de 27 associations** ou structures partenaires grâce à **60 entreprises adhérentes**.

LA STRUCTURE

3 permanents

- Séverine TEURLAI, Directeur & Pharmacien Responsable
- Mohammed AIDOUNI, Responsable logistique
- Gaëlle QUEREL, Chargée de Communication

Composition du Bureau :

- Benoît GALLET, Président
- Richard LERAT, Trésorier
- Yves JUILLET, Secrétaire

Et un conseil d'administration composé de 19 membres :

- Régis ALDOSA (Pierre Fabre)
- Emilie BUGEAT (Pfizer)
- Delphine CAROFF (Leem)
- Stéphane COUVREUR (Bayer)
- Bruno ERHARD (MSD)
- Pierre-François FALCOU (LFB)
- Eric FATALOT (CHIESI)
- Cary FORGET (Fondation Sanofi Espoir)
- Benoît GALLET (BMS)
- Yves JUILLET (Industrie Santé)
- Christian LAJOUX (Leem)
- Richard LERAT (Leem)
- Thierry MOREAU-DESFARGES (Cyclamed)
- Sylvie NECTOUX (Boehringer Ingelheim France)
- Robert SEBBAG (Sanofi)

27 PARTENAIRES

Amitié Coopération Franco Laotienne (ACFL) - Aide Dentaire aux centres Sanitaires en Nécessité (ADSN) - Action Halte à la Précarité et à la propagation du Sida et des IST (AHP SIDA / IST) - The Alliance for International Medical Action (ALIMA) - Association Médicale d'Aide au Développement entre l'Auvergne et le Maroc (AMDAM) - Assistance Médicale Franco Asiatique (AMFA) - AR Mada - Association Solidarité Bretagne Cambodge (ASBC) - Association Ferdinand - Au fil du Niger - Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères - Centre d'Etude Forestières et Agricoles (CEFA) - Cosi Secours Internationaux - Croix-Rouge Française (CRF) - Fondation Pierre Fabre - Groupement Interarmées des Actions Civilo-Militaires (GIACM) - Groupe d'Intervention et de Secours de Haute-Savoie (GIS 74) – Krebsallianz - Les Amis du Togo - Les Enfants de l'Air - Médecins du Chinguetti - Mata Zankai - Peuple d'Himalaya - Première Urgence-Aide Médicale Internationale (PU-AMI) - Santé Sans Frontières - Une Goutte d'eau.

60 ADHERENTS

Entreprises du Médicament

Abbott - Abbott Products - Actelion Pharma - Aguetant-Alcon - Alexion - ALK Abello - Allergan France SAS - Almirall SAS - Amgen SAS - Astellas Pharma – AstraZeneca - Bayer Santé - Biocodex - Boehringer Ingelheim - Bouchara Recordati - Bristol-Myers Squibb - Celgene - Cephalon - Chiesi - Chugai Pharma - CLS Pharma - Daiichi Sankyo - Eisa SAS - Fresenius Kabi France - Galderma - Genevrier - GlaxoSmithKline - Grünenthal - Innothéra - Ipsen Pharma - Janssen Cilag - Léo Pharma - LFB - Lilly France - Lundbeck - Meda Pharma - Merck Serono - Merck Sharp & Dohme France - Mundipharma - Novartis Pharma - Novex Pharma - Nycomed - Otsuka Pharmaceutical - Pfizer - Pierre Fabre SA - Ratiopharm - Roche - Septodont - Serb - Takeda - TC Land SA – Téva- Théa - Theramex - Transgène SA - UCB Pharma - Zambon

Entreprises de dispositifs médicaux

Thuasne SAS - Urgo

Fondations d'entreprises

Fondation Sanofi Espoir – Fondation Pierre Fabre

AUTRES SOUTIENS FINANCIERS

Le Leem (Les entreprises du médicament)

25 PAYS BENEFICIAIRES

Afghanistan - Burkina Faso - Cambodge - Cameroun - Côte d'Ivoire - Inde - Japon – Jordanie - Laos - Liban - Libye - Madagascar - Maroc - Mauritanie - Myanmar - Népal - Niger - Pakistan - Philippines - République de Centrafrique - République Démocratique du Congo - République du Congo - Sénégal – Togo - Turquie.

LES GRANDES DATES CLES

2011

Tulipe élargit son offre en intégrant plus de dispositifs médicaux à ses cantines d'urgence, afin de venir en aide de façon plus efficace aux populations victimes d'une crise sanitaire, d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle.

2009

Tulipe devient membre du PQMD (The Partnership for Quality Medical Donation). Il s'agit d'une alliance humanitaire regroupant des entreprises de santé et des ONG, dans le but de nouer des partenariats pérennes entre ces acteurs et de répondre avec qualité aux besoins des populations en situation de détresse à travers le monde.

2008

Le Dr Benoit Gallet succède à au Dr Robert Sebbag au poste de Président de Tulipe.

1999

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) reconnaît à Tulipe le statut d'établissement pharmaceutique, distributeur en gros à vocation humanitaire.

1994

Tulipe est reconnue « association d'intérêt général » et signe des conventions de partenariat avec des associations humanitaires telles que Médecins du Monde, Pharmaciens Sans Frontières, Les Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte, La Croix Rouge Française. Pour assurer une meilleure distribution des médicaments, l'association se professionnalise.

1990

Les demandes d'aide humanitaire affluent, dues à la multiplication des crises politiques et des catastrophes naturelles, mais aussi à la notoriété croissante de Tulipe. Pour élargir son champ d'action, l'association modifie ses statuts et se dote de collaborateurs permanents. Le Leem (ex SNIP) finance le premier pharmacien salarié, au service de l'association.

1987

Le Dr Robert Sebbag prend la présidence de Tulipe. Il occupera ce poste pendant plus de 20 ans.

1983-1984

Tulipe devient l'interface attitrée entre les entreprises et les organisations non gouvernementales (ONG) impliquées sur le terrain, en situation d'urgence. Le système des cantines -des kits médicaux prêts à l'emploi et disponibles dans des délais très courts-, se met en place.

1982

A l'origine de Tulipe, un constat : l'aide humanitaire internationale a besoin de médicaments et d'équipement médico-chirurgical. C'est dans le contexte troublé de la Pologne du début des années 80, en proie à l'état de guerre, que le Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique (SNIP) décide de fonder l'association Tulipe (Transfert d'Urgence de l'Industrie Pharmaceutique), sous la présidence de Pierre Joly. Sa vocation : apporter une aide en médicaments et en matériel médico-chirurgical, ou tout autre produit utile à la protection de la santé des populations en détresse.

QUESTIONS / REPONSES SUR TULIPE

TOUTES LES QUESTIONS QUE NOUS NOUS POSONS SUR TULIPE ?

➤ Tulipe envoie-t-elle sur le terrain des médicaments non utilisés ?

Jamais. Les médicaments non utilisés ne sont jamais entrés et n'entreront jamais dans les produits acheminés par Tulipe sur le terrain. L'arrêté de 2008 du Ministère de la Santé en a d'ailleurs totalement proscrit l'usage par les associations humanitaires pour des problèmes de sécurité sanitaire et de contrefaçon.

➤ Les kits de Tulipe incluent-ils des vaccins ? Des dérivés sanguins ?

Non. Tulipe a décidé de se concentrer sur les médicaments et le petit matériel médical destiné aux urgences et ne nécessitant pas la chaîne du froid complexe indispensable aux vaccins. Ces derniers sont acheminés par d'autres voies spécifiques. Les dérivés du sang n'entrent pas non plus, à ce jour, pour des raisons similaires, dans la gamme des produits acheminés par Tulipe.

➤ Pourquoi Tulipe n'adresse-t-elle pas de dons à certaines ONG médicales parmi les plus connues de l'opinion, telles que Médecins Sans Frontières ?

Parce que certaines grandes ONG ont des fonds propres et des réseaux de pharmaciens leur permettant d'acheter des produits de santé de grande qualité. D'autres ont constitué elles-mêmes leur centrale d'achat. Tulipe travaille donc avec des associations qui n'ont pas cette spécificité et sont ainsi dépendantes des bailleurs de fonds.

Tulipe s'assure de la parfaite fiabilité de ces associations et développe avec elles un partenariat privilégié. Il s'agit par exemple de la Croix-Rouge Française, d'ALIMA (Alliance for International Medical Action) ou de PU/AMI (Première Urgence-Action Médicale Internationale).

➤ **Tulipe a-t-elle développé des kits-types spécialisés selon la nature des urgences ?**

Oui. Tulipe a développé des kits-types spécialisés pour la pédiatrie. Ils viennent s'ajouter à ses kits « standard ». Tout cela est appelé à évoluer dans la période à venir. Avec une volonté par exemple de développer des kits plus spécialisés et répondant de manière plus fine à la situation. De plus en plus, les kits devront comporter une composante en produits de santé non médicamenteux qui manquent sur le terrain.

➤ **Tulipe est-elle amenée à acheter des médicaments lorsque certains produits ne figurent pas parmi ceux qui lui ont été donnés ?**

Oui, cela peut arriver. La nature de certaines urgences, les besoins particuliers qui s'y expriment, par exemple une épidémie de choléra, peuvent contraindre Tulipe à acheter certains produits qui ne figurent pas dans les stocks. Ainsi Tulipe a dû acheter 6 000 litres de soluté de réhydratation lors de l'épidémie de choléra qui a éclaté en Haïti après le séisme de 2010. C'est l'une des raisons pour lesquelles Tulipe a aussi besoin de cotisations en argent et pas seulement de dons en nature.

➤ **Comment Tulipe est-elle financée ?**

Par les cotisations de ses adhérents.

➤ **Qui finance le transport des kits vers l'aéroport de destination ? Comment vérifie-t-on que les produits atteignent bien leur destination finale ?**

En règle générale, c'est l'association bénéficiaire du don qui paye le transport aérien, même s'il y a parfois des exceptions à cette règle, par exemple en cas d'urgence aiguë et quand il n'y a pas d'autre solution. Sur place, le récipiendaire du don assure le dédouanement des produits, leur stockage et leur acheminement vers la destination finale. L'ensemble de cette chaîne fait l'objet d'un strict contrôle.

➤ **Quand s'arrête l'urgence ? Faut-il désormais prendre en compte les situations de « post-urgence » (blessures, épidémies consécutives à la catastrophe) ?**

C'est précisément l'un des champs de réflexion qui s'ouvrent à Tulipe aujourd'hui. On sait que la période qui suit l'urgence aiguë est propice au développement de problèmes sanitaires parfois imprévisibles : survenue d'épidémies brutales et meurtrières, incidents infectieux post-chirurgicaux, par exemple. C'est pourquoi Tulipe s'oriente vers la prise en compte de ces situations post-traumatiques dont elle ne peut pas se désintéresser.

➤ **Ne faut-il pas « internationaliser » la réponse aux urgences ? Tulipe peut-elle s'intégrer à une telle réflexion ?**

Oui, sans aucun doute. De plus en plus, l'attitude face aux urgences s'internationalise et voit la réponse humanitaire s'ordonner autour des agences spécialisées du système de l'ONU et des grandes ONG. C'est pourquoi Tulipe cherche à s'orienter vers un partenariat renforcé au niveau européen. C'est aussi la raison pour laquelle Tulipe a été cooptée en 2009 par le PQMD (« Partnership for Quality Medical Donations »), alliance internationale d'entreprises de santé et d'ONG humanitaires.

Dans ce cadre, Tulipe participe à des réflexions sur les bonnes pratiques à adopter concernant le don de produits de santé.

➤ **Tulipe a-t-elle noué des liens avec des organismes publics ?**

Oui. Tulipe travaille en liaison étroite avec le Centre de crise du Ministère Français des Affaires Etrangères et aussi parfois avec le Groupement Interarmées des Actions Civilo-Militaires (GIACM) du Ministère de la Défense sur certaines situations spécifiques (Liban, Afghanistan).

➤ **Que fait-on des médicaments dont dispose Tulipe dans ses stocks et qui n'ont pas été utilisés pour l'urgence ?**

Tulipe les achemine vers des « urgences chroniques » où ils sont utilisés par des associations (Les Amis du Togo, Au Fil du Niger, l'AMFA, etc.) avant leur péremption.

GLOSSAIRE

Bailleur de fond : Personne physique ou morale fournissant un apport financier à un organisme afin de favoriser son développement.

Dispositif Médical : Instrument, appareil, équipement ou encore logiciel destiné à être utilisé chez l'homme à des fins de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement, d'atténuation d'une maladie ou d'une blessure.

DCI : Dénomination Commune Internationale (DCI) : vrai nom du médicament. Nom de la substance qu'il contient, et dont on attend un effet curatif ou préventif. Elle est créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Objectif : un langage commun aux patients et aux soignants du monde entier, qui leur permette de s'y retrouver malgré les multiples noms commerciaux.

Kit Tulipe : ensemble de produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux etc...) indispensables à l'amélioration de la santé des populations victimes de crise sanitaire et stockés dans des cantines (petites malles facilement transportables et expédiables à l'étranger).

MNU : Médicament Non Utilisé. Tout médicament acquis, avec ou sans prescription médicale et non utilisé est appelé MNU. Ce dernier ne peut plus être collecté à des fins de dons aux populations en difficulté pour de multiples raisons (mauvaises conditions de stockage, marché noir, mésusage, risque de péremption etc.)

MSF : Médecins Sans Frontières. Organisation Non Gouvernementale apportant une assistance médicale à des populations dont la vie ou la santé est menacée, principalement en cas de conflits armés, mais aussi d'épidémies, de pandémies, de catastrophes naturelles ou encore d'exclusion des soins.

OMS : Organisation Mondiale de la Santé. Autorité directrice chargée de diriger l'action sanitaire mondiale, de définir les programmes de recherche en santé, de fixer des normes et des critères, de présenter des options politiques fondées sur des données probantes, de fournir un soutien technique aux pays et de suivre et d'apprécier les tendances en matière de santé publique.

ONG : Organisation Non Gouvernementale. Organisation d'intérêts publics qui ne relève ni de l'Etat, ni d'une institution internationale.

ONU : Organisation internationale des Nations Unies. Fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme.

Paludisme : Aussi appelé malaria, est une maladie infectieuse due à un parasite, propagée par la piqûre de certaines espèces de moustiques anophèles. La parasitose est la plus importante et concerne majoritairement les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. 80 % des cas sont enregistrés en Afrique subsaharienne.

PR : Pharmacien Responsable des produits médicaux, de leur réception jusqu'à leur consommation chez l'utilisateur final et doit donc veiller au bon usage de ces produits.

PU-AMI : Première Urgence - Aide Médicale Internationale. ONG internationale à but non lucratif, apolitique et laïque. Née de la fusion en avril 2011 de deux ONG françaises fortes de nombreuses années d'expériences complémentaires, son objectif est d'apporter une réponse globale à l'ensemble des besoins fondamentaux des populations victimes de crises humanitaires dans l'urgence jusqu'à leur permettre de retrouver autonomie et dignité. *Pour en savoir plus : <http://www.pu-ami.org/index.php>*

TB : Tuberculose - maladie infectieuse transmissible et non immunisante provoquée par une micro-bactérie.

VIH : Virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Rétrovirus infectant l'homme et responsable du syndrome d'immunodéficience acquise (sida), qui est un état affaibli du système immunitaire le rendant vulnérable à de multiples infections opportunistes.